

COMPTE RENDU DE LA FORMATION SPECIALISÉE SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL LYCÉES ET CREPS

DU 18/03/2025

➤ RISQUES PSYCHO SOCIAUX (voir déclaration liminaire CGT ci-jointe)

La CGT demande que soit établi, dans chaque lycée, le Document Unique sur les Risques Professionnels dans lequel doivent être recensés les RPS des agents région. La mise en place de ce Document Unique est de la responsabilité des proviseurs. La région s'engage à interpellier le rectorat pour rappeler aux proviseurs leurs obligations.

La CGT regrette des délais beaucoup trop longs dans la gestion des cas particuliers de suspicion de harcèlement dans les lycées. Certains agents sont en grande souffrance et attendent des réponses. Même si nous reconnaissons le travail mené par les services de la DRH, nous invoquons le droit à la protection en tant que fonctionnaire pour les agents en situation de harcèlement.

Enfin, nous demandons que soient diligentées des enquêtes RPS dans le cadre de la FSS auxquelles doivent être associés les représentants des personnels.

La CGT précise que tous les managers ainsi que tous les chefs d'établissement ne sont pas harceleurs, et fort heureusement, mais que de graves dysfonctionnements persistent dans de trop nombreux lycées. Par ailleurs, notre action va toujours dans le sens du bon fonctionnement des services. **Il ne s'agit pas de monter les agents contre les managers mais bien d'œuvrer pour le bien-être de tous et la qualité du service public.**

La collectivité s'engage à traiter tous les dossiers et à interpellier le rectorat si nécessaire pour rappeler aux proviseurs leurs obligations en terme de RPS.

➤ AMIANTE

La CGT interpelle la collectivité sur les 125 lycées où nous savons qu'il reste de l'amiante souvent dans les dalles. Les agents peuvent être exposés dans tous les métiers, ainsi que les personnels logés.

Nous rappelons à la collectivité ses obligations légales et nous demandons un suivi médical spécifique pour tous les agents concernés. Nous demandons d'avoir accès au **Document Technique Amiante** et que la région continue de manière approfondie les travaux d'encapsulation de l'amiante.

➤ **TRAVAILLEUR ISOLÉ**

Nous demandons une cartographie pour savoir exactement quels agents sont concernés par le travail isolé. **Nous voudrions que les agents concernés soient équipés d'un DATI** (système d'appel au secours) Qui fournit ? qui paye ? la région ou l'établissement ? Quoi qu'il en soit la région doit prendre ses responsabilités en tant qu'employeur.

➤ **BILAN ACCIDENT DE TRAVAIL**

Les personnels touchés sont en majorité des femmes âgées de 59-64 ans en général dans l'exercice de la mission de plonge.

Pour la CGT, l'augmentation des accidents de travail est plurifactorielle mais directement liée à la question des effectifs. La perte des contrats aidés et l'application de la GAMH (Grille d'Attribution des Moyens Humains dans les lycées), qui réduit nos effectifs, engendrent des augmentations de la charge de travail, une polyvalence toujours plus accrue et au bout de la chaîne, provoquent de l'épuisement professionnel. De plus nos effectifs sont vieillissants avec plus de 30% de nos collègues qui ont plus de 55 ans. Par conséquent, le risque que des accidents de travail se produisent s'accroît.